

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 mai 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept mai, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Marsais Ste Radegonde dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame FROMAGET Marie-Thérèse, Maire.

Date de la convocation : 15 mai 2020

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : AVRIL Pierrick (arrivé à 21h15)- BODET Clémentine - FROMAGET Marie-Thérèse, GADÉ Alban, GIRARD Claude, GUILLEMET Dominique, PAILLAT Antonin, PERFETTI Janine, PORCHER Agnès, RIVIERE Jean-Paul, ROUSSEAU Véronique

Absent(s):

Absent(s) excusé(s) :

Secrétaire auxiliaire : FAIVRE Nadège - adjoint administratif

Secrétaire de séance : Monsieur PAILLAT Antonin

Doyen de séance : Mme PERFETTI Janine

1- Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Marie-Thérèse FROMAGET, maire sortant, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. PAILLAT Antonin été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L.2121-15 du CGCT).

2- Election du Maire

2-1-Présidence de l'assemblée

Madame Janine PERFETTI, le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal, a pris la présidence de l'assemblée (article L.2122-8 du CGCT).

Le Président de séance lit les articles L2122-4 à L2122-7 DU CGCT.

Il a été procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 10 conseillers présents et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 à L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Madame le Maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L1111-1-1 et remet aux conseillers municipaux une copie de celle-ci.

2-2- Constitution du bureau

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs au moins : Monsieur GADÉ Alban et Madame BODET Clémentine.

2-3- Résultat du premier tour de scrutin

Mme FROMAGET Marie-Thérèse seule candidate déclarée

Nombre de votants :..... 10

Nombre de suffrages déclarés blancs :0

Nombre de suffrages exprimés :..... 10

Majorité absolue :.....6

Nom et Prénom	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
FROMAGET Marie-Thérèse	10	Dix

2-4-Proclamation de l'élection du Maire

Madame Marie-Thérèse FROMAGET a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

Monsieur Pierrick AVRIL arrive à la réunion à 21h15.

3- Détermination du nombre des adjoints

Sous la présidence de Madame FROMAGET Marie-Thérèse élue maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (article L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT).

Le Président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit trois adjoints au maire au maximum. Il a été rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints. Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Nombre de votants :..... 11

Nombre de suffrages déclarés blancs :0

Nombre de suffrages exprimés :..... 11

Les résultats du vote :

3 adjoints : 10

2 adjoints : 1

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

4- Election des adjoints

4-1 Election du 1^{er} adjoint

Monsieur RIVIERE Jean-Paul seul candidat déclaré.

4-1-1- Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants :..... 11

Nombre de suffrage déclarés blancs :..... 0

Nombre de suffrages exprimés :.....11

Majorité absolue :.....6

Nom et Prénom	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
RIVIERE JEAN-PAUL	10	DIX
PAILLAT ANTONIN	1	UN

4-1-2- Proclamation de l'élection du premier adjoint

Monsieur Jean-Paul RIVIERE a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

4-2- Election du 2^{ème} adjoint

Madame ROUSSEAU Véronique seule candidate déclarée.

4-2-1- Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrage déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Nom et Prénom	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
ROUSSEAU Véronique	11	ONZE

4-2-2- Proclamation de l'élection du 2^{ème} adjoint

Madame ROUSSEAU Véronique a été proclamée deuxième adjointe et immédiatement installée.

4-3- Election du 3^{ème} adjoint

Monsieur Dominique GUILLEMET, seul candidat déclaré.

4-3-1- Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrage déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6





Nom et Prénom	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
GUILLEMET Dominique	10	DIX
GIRARD Claude	1	UN

4-3-2- Proclamation de l'élection du 3^{ème} adjoint

Monsieur GUILLEMET a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance a été levée à 22H00.

Une réunion travail a été programmée le mardi 2 juin à 20h30 en mairie.

<p><u>AVRIL Pierrick</u></p> 	<p><u>BODET Clémentine</u></p> 	<p><u>FROMAGET Marie- Thérèse</u></p> 
<p><u>GADÉ Alban</u></p> 	<p><u>GIRARD Claude</u></p> 	<p><u>GUILLEMET Dominique</u></p> 
<p><u>PAILLAT Antonin</u></p> 	<p><u>PERFETTI Janine</u></p> 	<p><u>PORCHER Agnès</u></p> 
<p><u>RIVIERE Jean-Paul</u></p> 	<p><u>ROUSSEAU Véronique</u></p> 	